



AVIS PUBLIC

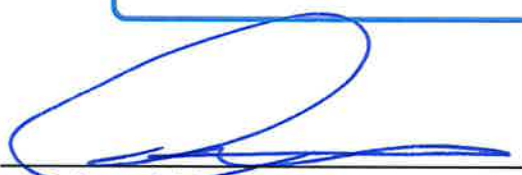
RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Que le conseil municipal à une séance tenue le 8 mars 2021 a adopté le règlement #21-800 décrétant des travaux de réfection de voirie du rang Ste-Marie et prévoyant un emprunt de 595 000 \$ pour en acquitter le coût;
- Que ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour un montant d'emprunt de 595 000 \$;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 10 septembre 2021

Avis numéro : 2021-68


Martin Leith, secrétaire-trésorier et
directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175 avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

le 10 septembre 3 août 2021, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 10 septembre 2021.



Martin Leith, secrétaire-trésorier et
directeur général adjoint